

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

**1<sup>er</sup> FEVRIER 2018**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 43

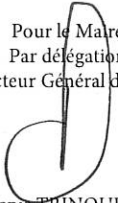
OBJET

**Modification de la  
représentation du Conseil  
Municipal au sein du  
conseil d'administration  
de la Maison des  
Associations**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 2 février 2018  
par voie d'affichage  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 2 février 2018  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 2 février 2018

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

  
Denis PRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

=====

L'an deux mille dix huit, le 1<sup>er</sup> février à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 25 janvier deux mille dix huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud PERICARD, Maire.

**Etaient présents :**

Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Madame TEA, Monsieur JOLY, Madame NICOLAS, Monsieur PRIOUX, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Monsieur COMBALAT, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Monsieur LEGUAY, Madame ANDRE, Monsieur HAÏAT, Madame OLIVIN, Madame MEUNIER, Monsieur PAQUERIT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

**Avaient donné procuration :**

Monsieur VILLEFAILLEAU à Monsieur PERICARD  
Monsieur COUTANT à Monsieur BATTISTELLI  
Madame DUMONT à Madame GOMMIER  
Monsieur LEVEQUE à Madame SILLY

**Etait absente :**

Madame CERIGHELLI

**Secrétaire de séance :**

Madame NASRI

Accusé de réception en préfecture  
078-217805514-20180201-18-A-02e-DE  
Date de télétransmission : 02/02/2018  
Date de réception préfecture : 02/02/2018

**OBJET** : MODIFICATION DE LA REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

**RAPPORTEUR** : Monsieur le Maire

---

**Mesdames, Messieurs,**

Par délibération en date du 10 avril 2014, le Conseil Municipal a désigné des représentants afin de siéger au sein du conseil d'administration de la Maison des Associations. Afin d'assurer le bon fonctionnement de l'administration communale, il convient de procéder au remplacement de Madame Ludivine VANTHOURNOUT au sein de ce conseil d'administration.

Sont actuellement membres :

Membre de droit : Madame RICHARD

Membre suppléant : Madame VANTHOURNOUT

L'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil Municipal procède à la désignation de membres ou de délégués pour siéger au sein de ces organismes dans les cas et conditions prévus par la loi et les textes régissant ces organismes.

L'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, sauf disposition contraire, les représentants dans ces instances sont élus au scrutin majoritaire à 2 tours. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative. Le scrutin est secret. Si une seule candidature est déposée, il peut être effectué à main levée.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la désignation d'un membre suppléant pour remplacer Madame Ludivine VANTHOURNOUT au sein du conseil d'administration de la Maison des Associations selon les modalités précédemment citées.

La candidature suivante a déjà été reçue : Monsieur PAQUERIT

### **DÉLIBÉRATION**

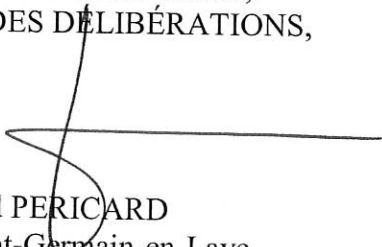
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir procédé réglementairement aux opérations de vote,

À L'UNANIMITÉ, Madame DUMONT (procuration à Madame GOMMIER), Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE (procuration à Madame SILLY), Madame SILLY, Monsieur ROUXEL s'abstenant,

ELIT Monsieur PAQUERIT membre suppléant du conseil d'administration de la Maison des Associations.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PERICARD  
Maire de Saint-Germain-en-Laye